



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07
45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 14 janvier 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi quatorze janvier deux mille vingt-cinq, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 janvier 2025.

PRÉSENTS : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, Olivier SILBERBERG, Mme MIALANNE, , M. Alexandre LANSON, Mme Evelyne BERTHON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Stéphane ENGEL, Adjoints, Mme LOISEAU-MELIN, Mme GUIBERT, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme BOUGOT, Conseillers municipaux délégués, , Mme Danielle RIBOURDOUILLE, Mme Marie-Hélène DUMONT, M. Jean-Philippe BARDON, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, , M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, Mme Manuela PAULO, M. François GRISON, Mme GRIVOTET, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 25

Quorum : 15

Absents : 0

Absents excusés : 4

La séance est ouverte à 20h00

Il est procédé ensuite à l'appel des présents et à la lecture des pouvoirs.

ABSENTS excusés :

M. Laurent ASSELOOS

M. Christophe ABADIE

Mme Magali GAUTIER

Mme Manon AMINATOU

a donné procuration à M. LANSON

a donné procuration à M. ENGEL

a donné procuration à Mme BERTHON

a donné procuration à M. GRISON

ORDRE DU JOUR :
LISTE DES DELIBERATIONS :

- DEL N° 2025-01-001 :** **BUDGET PRINCIPAL : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**
Approuvée à l'unanimité
Rapporteur : Stéphane ENGEL
- DEL N° 2025-01-002 :** **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**
Approuvée à l'unanimité
Rapporteur : Stéphane ENGEL
- DEL N° 2025-01-003 :** **REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR LE DEPLACEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**
Approuvée à l'unanimité
Rapporteur : Stéphane ENGEL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

M. CHARPENTIER indique que le compte rendu a été modifié suite aux remarques de M. VIAUD (le terme « inaudible » a été modifié par « retranscription impossible suite à un dysfonctionnement du micro »).

M. VIAUD indique qu'il regrette ce dysfonctionnement lors de la dernière séance et qu'il n'y ait pas eu de prise de note pour avoir un compte rendu plus précis.

Approuvé à l'unanimité

DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire
DE-2024-COM-052	PORTANT RENOUELEMENT DU CONTRAT LICENCE LUMIPLAY	LUMIPLAN	600 € HT (2024) 618, 54 HT (2025)
DE-2024-COM-053	PORTANT AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE DU SITE INTERNET	ADS COM	1704.16 HT
DE-2025-DG-001	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU VOLET 3 "PROJET D'INVESTISSEMENT D'INTERERET COMMUNAL" POUR L'AMENAGEMENT ET L'ACCES AU PARKING DES CROCETTES		
DE-2025-DG-002	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'ACCES AUX SOINS POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE		200 000 €

Concernant la demande de subvention pour l'accès aux soins, M. VIAUD demande si les dépenses sont prévues dans le projet de maison de santé ou s'il y a une autre ligne de dépense. M. CHARPENTIER précise qu'il y a 1 650 000 € concernant la construction de la maison de santé et 165 000 € pour la modification de la rampe d'accès et l'aménagement du parking.

COMMISSION VIE SCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS, DEVOIR DE MEMOIRE DU 17 DECEMBRE 2024

1/BP 2025 :

Mme SALLÉ-TOURNE indique que les documents budgétaires détaillés ont été envoyés aux membres de la commission, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
Fonctionnement	682 536,50€	656 413,89€	670 365,50€ + 58 000€
Investissement	36 050€	23 399,90€	29 250€
Total	718 586,50€	619 813,79€	699 615,50€ + 58 000€

Le surplus de 58 000€ est dû à une bascule :

- des frais de dérogations vers les communes extérieures et
- des frais de scolarité des enfants albijohanniciens vers les écoles privées

sur le compte du budget scolaire et non plus sur les services administratifs comme c'était le cas auparavant.

Hormis ce montant ajouté de 58000€, le service a procédé à des réflexions et des choix de façon à maintenir les projets des écoles, tout en collant aux objectifs municipaux de dépenses raisonnées.

2/ Point info Accueil de loisirs

Un terrible incendie a ravagé le centre le vendredi 8 Novembre. Celui-ci est détruit et définitivement inutilisable.

Cet épisode a entraîné une mobilisation municipale immédiate. Mme SALLÉ-TOURNE remercie le service scolaire et son équipe d'animation pour sa réactivité et pour avoir pu permettre l'accueil des enfants dans les meilleures conditions dès le mercredi suivant.

Le mercredi 13/11 l'accueil du mercredi s'est opéré dans les locaux de l'école Jean Bonnet. Certaines familles ont fait le choix de ne pas mettre leur enfant au centre en fonction de ce qui s'est passé. Celles-ci n'ont pas été facturées.

Un appel aux dons a été lancé par la mairie. Rapidement, celui-ci a suscité une vague de générosité importante des citoyens. De nombreux dons ont été faits (jeux, jouets, matériel pédagogique, vaisselle, mobilier...) par des citoyens, des associations ou encore des communes. Cela a permis de proposer un accueil plus étoffé au fil des mercredis depuis l'installation à Jean Bonnet.

Cette installation durera un certain temps et les contours de la cohabitation ont été dessinés entre le service scolaire et la direction de l'école sur cet échange dans le temps.

Le service constate un retour aux effectifs habituels depuis le 20/11, environ 115 enfants de prévu chaque mercredi.

3/Réorganisation du service scolaire

Le 1^{er} Novembre est arrivée Estelle BRIENT nouvelle manager périscolaire d'une autre commune. Elle est assistée par Mélissa DAGO en qualité de manager adjoint.

Depuis son arrivée elle a pu opérer un tour d'horizon du service avec des passages sur les différents sites.

4/Affaires Diverses

Mme SALLÉ-TOURNE a participé à tous les conseils d'écoles du premier trimestre. Elle a notamment rencontré les nouveaux parents d'élèves élus.

Quelques projets sont à l'étude notamment une végétalisation occultante avec l'AAPE à Jean Bonnet.

Elle a également pris part au conseil d'administration du collège.

Cette année se tiendra, au Parc de Loire, la journée du SRAV (Savoir Rouler A Vélo) le 15 Mai 2025 en direction des CM2.

Des classes de CM2 de la commune sont engagées et y participeront.

Un projet de « Permis piéton » est aussi à l'étude avec les écoles en direction des CE1.

Une Action proposée par la métropole : « Opération génération zéro gaspi » a vu une classe de Demay-Vignier sélectionnée (CM1) pour ce programme de visites et d'activités afin de sensibiliser et engager les élèves à travers les notions de « composter, bien trier et mieux consommer ».

Mme SALLÉ-TOURNE indique qu'un livre a été remis à chaque élève de Saint-Jean-le-Blanc pour Noël (un dictionnaire pour les CM2). Des livrets patriotiques ont été distribués avec l'aide de Mme BERTHON et les membres de l'association « l'union des combattants et du souvenir » aux élèves des classes de CE2.

DEVOIR DE MEMOIRE :

Mme BERTHON présente le compte rendu :

Dates des cérémonies pour l'année 2025 :

Dimanche 27 avril 2025 – Héros de la déportation

Jeudi 01 mai 2025 – Chevauchée de Jeanne d'Arc

Jeudi 08 mai 2025 – Armistice 1945

Vendredi 06 juin 2025 – les clochers de la liberté (à confirmer)

Lundi 14 juillet 2025 – Fête Nationale

Mardi 11 novembre 2025 – Armistice 1918 et Morts pour la France

Dimanche 7 décembre 2025 – Cérémonie pour les « Morts aux combats en Afrique du Nord »

Actions à mener pour 2025 :

Exhumation et inhumation dans la tombe des « Morts pour la France » d'Alice DELANE.

Exposition Mairie :

Du 12 au 18 mai 2025, salles des Mariages, sur le thème la libération et le Général de Gaulle.

Un appel aux albijohanniciens pour d'éventuels objets ou anecdotes sur cette période a été fait et sera réitéré. Concernant les horaires d'ouverture : une ou deux soirées nocturnes envisagées

Proposition de projet pour une classe de découverte à Verdun

Organisation d'un séjour en collaboration avec l'Association Union de Combattants et du Souvenir, d'une classe de découverte à Verdun. Au programme, visite des champs de bataille, dépôt de terre albijohanicienne sur les tombes des soldats locaux tombés aux champs d'honneur.

Affaires diverses

Participation au printemps du cimetière les 16,17 et 18 mai 2025 : opération nationale avec visites commentées de nos cimetières, explications administratives et projets sur l'entretien futur des cimetières.

COMMISSION RESSOURCES DU 2 JANVIER 2025

M. ENGEL présente le compte rendu :

ORDRE DU JOUR de la commission :

1/ Débat d'orientation budgétaire 2025 du budget principal

Remarques des conseillers :

Mme GRIVOTET demande l'ajout de la colonne BP+DM dans le tableau de formation de l'épargne, ainsi que l'ajout des données de réalisation 2024 provisoire.

Mr Blelly demande le détail des 100 000 € d'économies réalisées par les services. Il lui est répondu qu'il s'agit par exemple, d'ajustements entre les réalisations sur les derniers exercices et les demandes de budget parfois un peu trop élevées, de non inscriptions budgétaires puisque qu'il n'y a pas eu de demande (au lieu de maintenir le budget au cas où il y aurait une demande).

Une suppression de poste est mentionnée dans le rapport, il s'agit d'un poste de la petite enfance.

Les subventions départementales du volet 3 correspondent au soutien à l'investissement d'intérêt communal pour l'amélioration des services de proximités aux habitants et pour la gestion de situations d'urgence impactant le fonctionnement municipal.

2/ Débat d'orientation budgétaire 2025 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque »

Remarques des conseillers :

Mr Blelly demande une analyse du bilan financier global de l'investissement dans les panneaux photovoltaïques. Cette analyse sera transmise lors d'une prochaine commission.

3/ Remboursement des frais engagés pour le déplacement du CMJ

La délibération sera votée au cours de ce conseil.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Présentation de M. Stéphane ENGEL via le powerpoint :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité.
- Informer sur la situation financière de celle-ci.

Contenu du DOB :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement),
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget,
- Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Le contexte national :

L'évolution du PIB est estimée pour 2024 à +1,1% puis à +1,2% en 2025 (ramenée à 0.9 %)

Les projections de la Banque de France sont les suivantes :

En %	2023	2024p	2025p
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Indice des prix à la consommation harmonisé (taux de variation des prix à la consommation)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (en % de la population active – moyenne annuelle)	7,5	7,5	7,6

Les projections sont entourées d'aléas importants avec l'incertitude politique actuelle en France et avec les risques géopolitiques dont les effets sur les matières premières et le commerce international peuvent être majeurs.

Projet de Loi de finances 2025 : volet collectivités territoriales

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

A cet égard, la trajectoire d'évolution du solde public est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous-secteur de l'administration de la manière suivante :

	REALISE	ESTIME	PREVU	PREVU	PREVU	PREVU
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PLPFP actualisé Sept.2023						
Administrations centrales	-5,2%	-5,4%	-4,7%	-4,3%	-4,2%	-4,1%
Administrations sociales	0,4%	0,7%	0,6%	0,7%	0,9%	1,0%
Administrations locales	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	0,2%	0,4%

Le projet de loi pour le financement de la sécurité sociale ayant été censuré par l'Assemblée Nationale, le gouvernement de Mr Barnier a démissionné le 4 décembre 2024. En conséquence, l'ensemble des travaux et textes en cours concernant la loi de finances 2025 ont été interrompus. Seule la nomination d'un nouveau 1^{er} ministre et la mise en place d'un nouveau gouvernement permettra la reprise des débats autour d'un nouveau projet loi de finances 2025.

Dans l'attente, la loi spéciale est en cours d'examen au Parlement pour permettre la perception des impôts sur la base de l'existant de 2024 et l'emprunt ; dans l'attente du vote de la loi de finances pour 2025.

Néanmoins, pour la construction du budget primitif 2025 de Saint-Jean-le-Blanc, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Augmentation de 3 points de la cotisation patronale pour le financement de la CNRACL soit environ 72 000 € pour la commune ;
- Baisse du périmètre de calcul du FCTVA par le retrait des quelques dépenses de fonctionnement éligible (entretien) soit une perte d'environ 10 000 € pour la commune ;
- Baisse du taux du FCTVA à 14,85% au lieu de 16,404% soit une perte d'environ 20 000 €.
- FCTVA en N obligatoire
- Des dotations forfaitaires, DSR et DNP pour le même montant qu'en 2024.

En effet, ces hypothèses sont celles qui ont été entérinées par le Sénat en 1^{ère} lecture avant la démission du gouvernement. De plus, la loi de programmation des finances publiques prévoit une baisse de l'évolution dépenses des administrations publiques de 0,2% en dessous du niveau de l'inflation.

S'agissant de l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2025, elle atteindrait 2 %.

Les orientations budgétaires 2025

Stratégie financière

Malgré la réduction de l'autonomie fiscale des communes due à la refonte de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation, suppression de modulation du tarif relatif à la taxe sur

l'électricité...), malgré la stabilité des dotations de l'Etat, et l'obligation faite aux collectivités territoriales de participer à l'effort de redressement des finances publiques, les priorités de la municipalité seront pour 2025 :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition (taxes foncières essentiellement) ;
- de contenir les charges à caractère général malgré l'inflation annoncée (2%), ces charges seraient en baisse de 2 % par rapport au BP 2024 ;
- soutenir les actions du CCAS ;
- d'optimiser les recettes pour améliorer notre épargne ;
- de continuer le déploiement du plan d'investissement ambitieux avec trois grands projets majeurs pour notre commune.

Axes de la préparation budgétaire 2025

Les résultats de l'exercice 2024 seront repris à titre provisoire au niveau du budget primitif ; ils seront définitifs lors du vote du compte administratif et les éventuels écarts seront repris dans un éventuel budget supplémentaire.

Il n'est pas envisagé d'évolution des attributions de compensation à Orléans Métropole tant en fonctionnement qu'en investissement.

Recettes réelles de fonctionnement (par chapitre)

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à hauteur de 9 562 000 € au OB (orientations budgétaires) 2025, contre 9 441 000 € en 2024 soit une augmentation des recettes de BP à BP de 1,29 %.

	BP 2024	BP+DM 2024	OB 2025	Variation 2025/2024
Chapitre 013 : Atténuations de charges	7 k€	7 k€	27 k€	275,86%
Chapitre 70 : Produits des services	1 034 k€	1 034 k€	1 032 k€	-0,23%
Chapitre 73 : impôts et taxes	85 k€	85 k€	85 k€	0,00%
Chapitre 731 : Fiscalités locales	6 504 k€	6 504 k€	6 598 k€	1,44%
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 572 k€	1 604 k€	1 628 k€	3,53%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	223 k€	273 k€	193 k€	-13,36%
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	15 k€	15 k€	0 k€	-100,00%
<i>Dont cessions</i>	0 k€	0 k€	0 k€	
TOTAL Recettes Réelles de Fonctionnement	9 441 k€	9 522 k€	9 562 k€	1,29%

Chapitre 013 : Ce chapitre comprend majoritairement le remboursement des arrêts de travail. En 2025, 2 agents sont en congés pour longue maladie pour lesquels nous pouvons faire appel à notre assurance pour compenser une partie de la rémunération versée aux agents.

Chapitre 70 : il s'établirait à 1 032 000 € en prenant en compte l'évolution tarifaire adoptée par l'assemblée délibérante pour 2025.

Chapitre 73 : le montant estimé à 85 000 € comprend le fond de péréquation des ressources communales.

Chapitre 731 : le montant estimé à 6 598 000 € comprend notamment les taxes foncières, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe additionnelle sur les droits de mutation. De BP à BP, ce chapitre serait en augmentation de 1,44%.

Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2025.

Pour mémoire :

Taux TFB : 46,05 % (Taux communal de 27,49 % inchangé depuis 2003 + Taux départemental 18,56 %)

Taux TFNB : 68,93 % (inchangé depuis 2003)

Taux de TH : 16,46 %

Chapitre 74 : Le montant des différentes dotations perçues par la collectivité serait en augmentation de 50 000 € en lien avec l'augmentation de la DGF en 2024, stabilisée en 2025.

Chapitre 75 : Ce chapitre comprend le produit relatif aux locations de salles et à la location du parc de logements privés dont dispose la commune. La baisse envisagée correspond à l'absence de location pour la grande salle de Montission, inutilisable du fait de l'incendie l'ayant touchée en août 2024.

Dépenses de fonctionnement (par chapitre)

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à hauteur de 8 666 000 € au OB 2025 (contre 8 675 000 € en 2024) soit une stabilité.

	BP 2024	BP+DM 2024	OB 2025	Variation 2025/2024
Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 591 k€	2 641 k€	2 536 k€	-2,12%
Chapitre 012 : Charges de personnel	5 195 k€	5 195 k€	5 227 k€	0,61%
Chapitre 014 : Atténuation de produits	194 k€	194 k€	181 k€	-6,70%
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	683 k€	715 k€	691 k€	1,12%
Chapitre 6586 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 k€	0 k€	0 k€	
Chapitre 66 : Charges financières	4 k€	4 k€	24 k€	488,12%
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	2 k€	2 k€	2 k€	0,00%
Chapitre 68 : Dotations aux provisions	5 k€	5 k€	5 k€	0,00%
TOTAL Dépenses Réelles de Fonctionnement	8 675 k€	8 757 k€	8 666 k€	-0,10%

Le chapitre 011 : charges à caractère général

Elles seraient en diminution de -2,12 % en lien avec la recherche d'économie au sein des services pour la réalisation de leur mission. Ainsi une baisse de près de 100 000 € a été proposée par les services tout en maintenant la qualité des missions de services publiques rendues. Cette baisse est minorée par l'inscription d'une somme de 30 000 € pour les éventuels surcoûts liés à l'activité du Centre de Loisirs suite à l'incendie du 8 novembre 2024 ayant totalement détruit la structure.

Le chapitre 012 : Charges de personnel

Le montant du chapitre 012 relatif aux charges de personnel est évalué de manière prévisionnelle à 5 227 000 € (contre 5 175 000 € en 2024 ; soit une augmentation de 0,61 %). Cela comprend les 72000 € d'évolution des cotisations patronales à la caisse de retraite des collectivités locales ainsi que l'évolution de carrière des agents liés aux avancements de grades et promotions internes sur décision de l'autorité territoriale.

Les besoins en agents étant revu à chaque départ, un poste sera supprimé au 01/09/2025.

Le chapitre 014 : Atténuation de produits

Un ajustement à la baisse est effectué sur la pénalité due par la commune du fait du non-respect du ratio minimal de logement sociaux sur la commune et de la dotation de péréquation intercommunale.

Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce chapitre est estimé à 691 000 € contre 683 000 € en 2024, soit une augmentation de 1,12 %.

Ce chapitre comprend les indemnités des élus, la contribution au SIBAF, la subvention du CCAS, les subventions aux associations.

Le chapitre 66 : charges financières

Les charges financières seraient arrêtées à la somme de 24 000 € puisque la contractualisation d'un nouvel emprunt est envisagée pour 2025 (cf. page 8 du présent document)

Un virement de l'excédent prévisionnel de résultat à la section d'investissement sera effectué lors du vote du BP 2025.

A l'issue de ces estimations, l'épargne de la collectivité serait la suivante ; en amélioration par rapport au BP 2024 :

FORMATION EPARGNE	BP 2024	BP+DM 2024	OB 2025
Recettes courantes de fonctionnement (chap 70 à75+013)	9 425 506,00	9 507 472,00	9 562 494,00
Depenses de gestion chap 011+012+65+014 (yc négative)	8 663 761,00	8 745 727,00	8 635 247,00
EXCEDENT BRUT COURANT	761 745,00	761 745,00	927 247,00
Produits exceptionnels (chap 77 sans les cessions)			-
Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	2 000,00
EPARGNE DE GESTION	759 745,00	759 745,00	925 247,00
Produits financiers	-	-	-
Charges financières (hors ICNE)	4 100,00	4 100,00	24 113,00
EPARGNE BRUTE*	755 645,00	755 645,00	901 134,00
Remboursement en capital de la dette (HORS RA)	97 433,00	97 433,00	140 000,00
EPARGNE NETTE (EPARGNE DISPONIBLE)	658 212,00	658 212,00	761 134,00
Taux épargne brute (épargne brute /recettes fct)	8,02%	7,95%	9,42%
Taux épargne nette (épargne nette /recettes fct)	6,98%	6,92%	7,96%

Incendies de la grande salle Montission et du Centre de Loisirs

Grande salle Montission

Un incendie a eu lieu de 10/08/2024, la grande salle est inutilisable depuis cette date. Il n'y a donc plus de recettes issues des locations de cette salle et une minoration des dépenses également. Aussi, il a été évalué une perte de 60% sur les recettes de locations soit – 47 000 € et une baisse des dépenses de fonctionnement à hauteur de -10 000 € (fluides principalement).

Les expertises et contre-expertises des assurances ont eu lieu jusqu'au 28/11/2024.

Il faudra attendre l'évaluation du sinistre par l'assureur pour pouvoir réaliser les écritures comptables de sorties d'actifs. L'impact budgétaire éventuel sera donc présenté en cours d'année dans le cadre d'une décision modificative.

En parallèle, un AMO a été choisi pour la définition des besoins dans la rénovation de cet espace, afin de profiter de cette tragédie pour s'interroger sur l'utilisation de cette salle et déterminer un programme reprenant nos besoins selon notre capacité financière.

Centre de Loisirs

Un incendie a totalement détruit la structure le 08/11/2024. L'accueil des enfants a été reporté sur le groupe scolaire Jean Bonnet et la salle de l'Orangerie du Château.

Des dons en nature et pécuniers ont été fait pour la reprise d'activité. La commune a décidé de créer une enveloppe pour une réflexion éventuelle sur l'organisation de l'accueil de loisirs pour les vacances.

Pour ce dossier, l'expertise de recherche de cause en incendie a eu lieu le 13/12/2024.

Il faudra attendre l'évaluation du sinistre par l'assureur pour pouvoir réaliser les écritures comptables de sorties d'actifs. L'impact budgétaire éventuel sera donc présenté en cours d'année dans le cadre d'une décision modificative.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement suivantes sont attendues par la ville :

Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) :

Le montant attendu en 2025 de FCTVA est estimé à **76 000 €**.

Taxe d'aménagement :

Cette taxe est perçue par les communes « en vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation d'objectifs définis à l'article L. 121-1 du code de l'urbanisme », c'est-à-dire contribuer au financement des équipements publics.

L'estimation de cette recette s'établirait à **10 000 €** pour 2025.

Subvention investissement reçues :

Il est estimé un montant de **50 k€** du Conseil Départemental du Loiret sur le volet 3.

Recours à l'emprunt :

Dans le cadre du financement du plan d'investissement volontariste construit pour le mandat, le recours à l'emprunt serait nécessaire pour 2025 après mise en concurrence de différents établissement financiers. Le(s) emprunt(s) serai(en)t souscrit(s) avec un remboursement à amortissement constant sur une durée en cohérence avec les investissements financés.

La dette de la commune est actuellement à taux fixe, la commune aura recours à l'emprunt le plus intéressant pour les finances de la collectivité avec un risque faible ou moyen ; avec l'objectif d'optimiser l'impact des frais financiers dans nos comptes.

L'en-cours de la dette s'accroîtrait au 31/12/2025 pour atteindre environ **1,3 M€ à 1,8 M€**.

La capacité de désendettement serait alors (en rapport avec le taux d'épargne brute) entre **1,48 et 2,04 années**.

Les dépenses d'investissement :

Structure et gestion de l'en-cours de la dette

La commune de Saint Jean le Blanc est engagée à ce jour dans le remboursement de 2 emprunts :

- Un emprunt auprès du Crédit Mutuel de 2017 pour 550 000 € au taux effectif global fixe de 1,16% sur 58 trimestres (14,5 années) se terminant en 2032. Le capital restant dû au 01/01/2025 est de 284 482,72 €.
- Un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de la Banque de Financement et de trésorerie de 2007 pour 1 700 000 € au taux effectif global de 4,0578% à la date de signature du contrat, taux variable indexé sur le TAM 3 mois à la date d'échéance, sur 20 ans. En 2018, 280 500€ ont été transféré à Orléans Métropole. En 2019, cet emprunt a été sécurisé avec l'octroi d'un taux fixe à 0% par le prêteur. Ce prêt s'éteindra en 2028. Le capital restant dû au 01/01/2025 est de 238 000 €.

En conséquence, les 2 emprunts actuellement en vigueur à Saint Jean le Blanc étant à taux fixe, ils seraient conduits à leur échéance selon leurs conditions respectives, d'autant plus avec le niveau des taux que l'on connaît actuellement. La capacité de désendettement de la commune au 01/01/2025 serait de **0,69 année** en utilisant l'intégralité de notre épargne brute telle que définie en page précédente.

L'annuité de remboursement de la dette en 2025 est estimée à 140 000 € du fait d'une hypothèse d'emprunt en milieu d'année 2025 et un début de remboursement dès cette année.

Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement s'établiraient en 2025 à près de **3 M€**, avant équilibrage de la section d'investissement par l'affectation du résultat anticipée.

Une partie de ces crédits correspondent aux crédits de paiement autorisés dans le cadre :

- de l'AP de rénovation du stade Lionel Charbonnier établi comme suit (séance du CM du 08/09/2023) :

Montant des AP		Montant des CP			
AP202101 Construction vestiaires et club house stade de foot Lionel Charbonnier	Autorisation de Programme	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
Montant Dépense	1 500 000,00 €	0,00 €	355 000,00 €	1 045 000,00 €	100 000,00 €
Financement Prévisionnel	1 500 000,00 €	2022	2023	2024	2025
Emprunt	0,00 €				
Subvention	0,00 €	0,00 €	355 000,00 €	1 045 000,00 €	100 000,00 €
Autofinancement	1 500 000,00 €				
	1 500 000,00 €	0,00 €	355 000,00 €	1 045 000,00 €	100 000,00 €

- de l'AP/CP pour la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire établi comme suit (séance du CM du 25/06/2024).

AP/CP MSP2024
Programme CREATION D'UNE MSP

		Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
Montant de l'AP	1 650 000 €	300 000 €	1 350 000 €

Fin de la présentation par M. ENGEL

Questions après la présentation :

Mme GRIVOTET : « Merci M. le Maire, Merci M. ENGEL,
 Déjà je vous remercie d'avoir donné des précisions d'actualisation par rapport à la commission du 2 janvier parce que les chiffres bougent sans cesse et notamment nous avons appris cet après-midi que la croissance serait plus proche des 0.9 que des 1.1 %. Et par rapport au déficit public qui sera en 2025 plus important que ce qui était prévu à l'origine. Vous avez bien pris en compte tous les éléments du contexte national qui vont entraîner des répercussions sur les finances de notre commune notamment des gros points impactant sur les charges de personnel avec l'augmentation de la CNRACL. Une grosse question se pose par rapport à l'augmentation des effectifs. Si les effectifs augmentent, effectivement les cotisations patronales vont augmenter aussi. Et ce poste là c'est un poste qui n'est pas négligeable puisque l'impact actuellement serait de plus 72 000 € dans les charges de personnel, un élément important aussi est perte du FCTVA. On récupérerait la TVA à un taux en dessous de ce qu'on la payait. On la payait à 20 %, on la récupérerait à 16 et maintenant on va récupérer 14%. Cela fait une économie qui n'est pas négligeable (20 000 €). En ce qui concerne les dotations, vous indiquez qu'elles sont stables mais il n'est pas improbable qu'elles soient aussi à la baisse. En ce qui concerne notre commune, nous avons demandé à plusieurs reprises et notamment lors de la commission ressources mais cela n'a pas été corrigé pour le conseil municipal c'est d'avoir une colonne avec les réalisations au 31 décembre 2024. Même s'il y a quelques ajustements à faire, on peut avoir ces chiffres. Construire un budget à partir des réalisations de l'année terminée c'est beaucoup plus réaliste que de le construire par rapport au budget précédent. Nous avons bien compris qu'il s'agissait d'un choix politique, qu'on ne comprend pas, puisque ces chiffres ont été donnés dans quelques commissions (scolaire, petite enfance, sports). Cette colonne a permis de voir ce qui était nécessaire et ce qui n'avait pas servi, donc de réajuster ces budgets. Cela veut dire que ces chiffres sont bien là donc pourquoi ne les a-t-on pas lorsqu'on fait le débat d'orientations budgétaires, on pourrait ajuster au mieux le budget de l'année 2025.

Quand vous calculez l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement pourquoi n'englobez-vous pas les décisions modificatives ? Les décisions modificatives sont là pour ajuster le budget, soit à la hausse soit à la baisse. Elles font partie intégrale du budget et c'est est plus réaliste de les prendre en compte. D'ailleurs, si on ne regarde que les recettes de fonctionnement l'évolution ne serait pas de 1.29 mais de 0.4 %.

Concernant les dépenses de fonctionnement, vous prévoyez une baisse des charges à caractère général de 2.12 % (recherche d'économie auprès des services). Ou seront faites ces économies ? à ce stade aucune piste concrète d'économie n'est évoquée mise à part des petites économies dans certains budgets (scolaire, petite enfance) mais il ne s'agit que de petites économies, pour baisser de 2.12 % en sachant que l'inflation sera de 1.7 % il faudrait faire des économies de 3.7% pour être bien. Donc quelles pistes envisagez-vous ?

En ce qui concerne l'incendie de Montission, vous parlez d'une baisse des recettes (47 000 €) et d'une baisse des dépenses (10 000 €) ce qui fait un manque à gagner de 37 000 €. Ma question porte sur l'assurance car nous avons deux sinistres sur la commune donc quel sera l'impact sur les primes d'assurance ? est ce qu'on a une idée de l'augmentation de la prime car cela aura un impact très important sur nos dépenses de fonctionnement.

Les chiffres ne nous paraissent pas réalistes : je vous rappelle qu'au niveau de l'élaboration du budget 2023 vous aviez prévu une hausse des charges à caractère général de 1.21 % et en comparant les comptes administratifs 2022 et 2023 en fait les augmentations des charges à caractères général étaient de 7.71 %. A l'époque nous avons déjà dit que ces augmentations n'étaient pas réalistes. En ce qui concerne les charges de personnel, j'espère que vous prenez conscience du sureffectif. Nous avons fait plusieurs fois la remarque de l'augmentation des effectifs et que vu la taille de la commune ce n'est pas très judicieux de les augmenter. Vous supprimez un poste à la petite enfance, par contre est ce que le choix du service est judicieux car il y a deux ans certains adjoints souhaitaient la construction d'une autre maison de la petite enfance et d'un multi-accueil. Alors y'a-t-il moins d'enfants sur la commune ou avez-vous pris conscience qu'il fallait réorganiser certains services ? Nous avons 6 policiers municipaux, il y en a un qui part, est ce judicieux de le remplacer ? est ce que 6 policiers ça ne fait pas trop ? est ce que le choix de supprimer un poste à la petite enfance est judicieux par rapport aux services qu'on veut offrir aux albijohanniciens ? il me semblait qu'il y avait des listes d'attente d'enfants qui ne pouvaient pas être accueillis.

Nous avons une inquiétude par rapport au taux d'épargne brut. Il est toujours en dessous de la barre des 10 %. Il me semble que, lors d'un compte rendu de commission de travaux, M. SILBERBERG précisait que la commune devait conserver un taux d'épargne brut de 10 % ce qui est logique. On voit qu'en 2024 le taux d'épargne brut était de 7.95 % donc le seuil d'alerte était franchi et dans le DOB 2024 il était prévu à 8.44 % donc encore dans la zone d'alerte. On voit bien que par rapport à ce qui était prévu la réalité est plus pessimiste que vos prévisions. Il faut aussi prendre en compte l'épargne nette, c'est un indicateur encore plus précis puisqu'il prend en compte le remboursement de la dette et comme il y a une éventualité de faire un emprunt en 2025 il va falloir en tenir compte. Ce seuil d'alerte de 10 % c'est la chambre régionale des comptes qui le fixe.

Nous sommes inquiets au niveau des finances de la commune et je ne vois pas comment vous allez pouvoir redresser ce taux d'épargne nette en 2025.

Au niveau des investissements, on peut déplorer qu'il n'y ait pas eu de commission de travaux avant le débat d'orientation budgétaire car on aurait pu voir les projets d'investissement. Vous parlez des trois gros projets : le stade, la maison de santé et le restaurant scolaire. Mais quels sont les investissements récurrents qui représentent à 1.5 à 2 millions d'euros chaque année ? Il n'y a aucune piste. Au début de votre prise de mandat vous aviez présenté un PPI mais qui ne pouvait pas être tenu notamment au niveau des finances et du timing. D'année en année

on recule et certains projets seront abandonnés (couverture du terrain de tennis, city parc et multi-accueil).

Je vous rappelle que la mairie de Saint-Jean-le-Blanc dispose d'un outil pour faire de la prospective financière et qui permet, en rentrant certaines données, d'estimer ce qui peut être fait, ce qu'on peut emprunter, ce qu'on peut construire, le montant que l'on peut consacrer aux investissements ..etc. Ce logiciel est-il utilisé ?

Nous sommes inquiets pour notre commune car on voit que les finances se dégradent très rapidement. Où va-t-on ? c'est notre grande question !

Nous sommes inquiets par rapport à ce DOB qui n'est pas complet et qui nous laisse en questionnement surtout sur l'investissement ».

M. CHARPENTIER : « merci Mme GRIVOTET. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? non...

Nous n'allons pas répondre à toutes les questions que se pose Mme GRIVOTET !

Mme GRIVOTET : « vous pouvez au moins répondre à certaines, déjà quelles sont les pistes d'économie dans les dépenses de fonctionnement, quels sont les montants des investissements récurrents ?

M. CHARPENTIER : « il y a déjà le non remplacement d'une personne qui part à la retraite. C'est effectivement un choix qui permet, en réorganisant le service, de réduire l'effectif tout en gardant un service de qualité. On cherche des économies dans tous les domaines, chaque service a été mis à contribution pour trouver un mode de fonctionnement qui permet de faire des économies de fonctionnement. »

M. VIAUD : « vous dites que chaque service a cherché à faire des économies mais on aurait aimé en savoir un peu plus et pas seulement à travers certaines commissions (scolaire et petite enfance). On aurait pu avoir des éléments dans les autres commissions pour voir les pistes d'économies et le travail effectué »

M. BLELLY « je rebondis sur ce qui a été dit par Mme GRIVOTET qui était très intéressant et assez juste notamment sur le fait que vous ne faites pas d'économie. Les petites économies que vous prétendez faire se résument à réduire des budgets qui n'ont pas été consommés l'année précédente, sauf que réduire un budget qui n'a pas été consommé ça ne réduit pas les dépenses.

Quand vous faites les budgets, les dépenses réelles sont bien supérieures ; les dépenses générales sont quasiment à 6% de plus. Il y a un deuxième seuil d'alerte à 7 % pour le taux d'épargne brut. Dans le budget précédent on voit que le taux était à 7.90 %, donc pas très loin du seuil ».

Avec un emprunt, des dépenses supplémentaires et des dépenses de fonctionnement qui vont encore augmenter, puisque vous ne vous êtes pas penchés sur la moindre économie, c'est très inquiétant.

On avait une commune avec une santé financière excellente et là on a une commune avec une santé financière limite et on pourrait s'enfoncer rapidement si on continue à tenir cette trajectoire. »

M. ENGEL : « on comprend vos inquiétudes. On travaille avec des perspectives financières. Vous n'avez pas le réalisé 2024 mais on n'a pas fait notre orientation budgétaire 2025 avec des chiffres qui sortent du chapeau. Nous sommes vigilants sur les économies faites par la commune pour avoir le meilleur taux d'épargne brut possible et vous verrez qu'en 2025 le taux va remonter. Concernant les chiffres réels de 2024, ils sont en cours de consolidation

donc on ne peut pas vous les donner complètement aujourd'hui mais vous les aurez lors du compte administratif. Concernant l'impact sur les assurances, aujourd'hui je n'ai pas les informations. »

M. CHARPENTIER : « les contrats d'assurance sont négociés au niveau de la Métropole. Chaque commune a ses propres contrats personnels mais il y a une négociation métropolitaine ce qui permet d'avoir un certain soutien. Les assureurs sont bien conscients qu'il y a un gros enjeu avec les 22 communes regroupées. Nous ne sommes pas dans des situations de catastrophe naturelle récurrentes comme dans certaines régions, il s'agit de sinistres malencontreux et exceptionnels ».

Mme GRIVOTET : « M. ENGEL, vous dites que vous avez les chiffres 2024, alors pourquoi refusez vous de les donner, c'est juste une information, de la transparence, il n'y a rien à cacher même s'ils ne sont pas précis ; on les a toujours donnés.

Concernant les assurances, pour la salle de Montission, vous avez indiqué que c'était peut-être l'occasion de reconstruire différemment. L'assurance ne va pas nous rembourser des choses qui n'existaient pas avant ; s'il y a des travaux d'amélioration, l'assurance ne prendra pas en charge les frais. »

M. CHARPENTIER : « personne n'a dit que l'assurance allait prendre en charge les modifications, l'assurance rembourse à l'identique »

Mme GRIVOTET : « quel est le coût de la rénovation ? »

M. CHARPENTIER : « c'est en train d'être chiffré. On était parti sur 1 500 000 € de charge de reconstruction à l'identique. Mais si on rénove cette salle avec une amélioration et que cela coûte 1 900 000 € évidemment les 400 000 € seront à la charge de la Commune. »

M. VIAUD : « Mme GRIVOTET a indiqué que les charges à caractère général augmentaient de l'ordre de 7 % et j'ai retrouvé un document datant de 2021 où ces charges augmentaient de 1.34 % et M. SILBERBERG indiquait qu'il s'agissait d'une plus-value scandaleuse ».

M. ENGEL : « 2021....on est en 2025 »

Mme GRIVOTET « du compte administratif 2022 au compte administratif 2023 elles avaient augmenté de 7.71 %, c'est l'augmentation en pourcentage donc peu importe l'année »

M. BLELLY : « vous n'avez donc pas de piste d'économie réelle pour l'instant ?

M. CHARPENTIER : « j'ai déjà expliqué qu'un emploi ne serait pas renouvelé suite à un départ en retraite, c'est une trentaine de milliers d'euros d'économie sur l'année ».

M. BLELLY : « il y aura une possibilité que d'ici le budget il y ait davantage d'économie car je suppose que vous n'allez pas vous arrêter à 30 000 €, même si cela reste une somme. »

M. CHARPENTIER : « effectivement, ces pistes d'économie seront encore affinées lors du vote du budget au mois de mars. »

Mme GRIVOTET : « il y a certes ce non renouvellement d'un emploi mais vu toutes les embauches qu'il y a eu à côté, l'économie n'est pas énorme ! »

M. CHARPENTIER : « on embauche pour répondre à un besoin de service public et pas pour faire plaisir aux gens. Le recrutement de deux agents de police municipale supplémentaire est nécessaire dans une commune comme la nôtre qui se développe. Cela leur permettra de patrouiller par équipe de deux personnes. Ce n'est pas exagéré dans une commune de 10 000 habitants d'avoir 6 policiers municipaux. Par exemple, vendredi soir il y avait des jeunes qui faisaient du rodéo sur le parking de Montission à 20h30 eh bien à cette heure-là, les policiers étaient encore présents et ils ont pu intervenir ».

PROJET DE DELIBERATION n°2025-01-001

BUDGET PRINCIPAL : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

VU que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), introduit par la loi NOTRE du 7 août 2015, le DOB s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT),

CONSIDERANT le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté par Monsieur Stéphane ENGEL, Adjoint au maire de Saint-Jean-le-Blanc chargé des Finances,

CONSIDERANT que ce Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la présente délibération rappelle le contexte économique et budgétaire de l'élaboration du Budget Primitif 2025 et précise les grandes orientations du Budget Primitif 2025,

CONSIDERANT le débat opéré au sein du Conseil Municipal et les diverses observations émises,

DECIDE :

de prendre acte :

- De la communication du Rapport d'Orientation budgétaire pour 2025 ;
- De la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2025 organisé en son sein.

Adopté à l'unanimité

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 DU BUDGET ANNEXE « VENTE ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »

M. ENGEL présente le rapport :

1/Création du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque »

La ville de Saint Jean le Blanc a installé des panneaux photovoltaïques à la salle Montission. La production d'électricité provenant de ces panneaux est intégralement revendue à EDF.

A titre de rappel, l'activité de production d'électricité photovoltaïque est une activité constitutive d'un service industriel et commercial (SPIC). Une régie municipale à autonomie financière mais non dotée de la personnalité morale a été créée. Le budget est autonome financièrement.

Par délibération, du 27 septembre 2016, le budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque » a été créé à compter du 01/01/2017. Il est soumis à la TVA, le budget est donc géré en Hors Taxes, et le suivi budgétaire et comptable de cette activité est retracé dans un budget distinct appliquant la nomenclature M4.

Le budget annexe doit rassembler l'ensemble des dépenses et recettes de l'activité y compris le remboursement des charges indirectes d'administration générale au budget principal.

Quelques chiffres clés :

- Surface des panneaux photovoltaïques : **220 m²**
- Nombre de panneaux photovoltaïques : **230**
- Nombre d'onduleurs : **2**
- Puissance maximale de l'installation (puissance-crête) : **34 500 W, soit 34.5 kW**, équivalent à la consommation de 8 logements de type T4 pendant 1 an.
- Dépenses : **101 670 € T.T.C** payées sur le budget de la commune (achat et pose de la centrale photovoltaïque).

La commune reste propriétaire de ces panneaux et onduleurs mais ils sont utilisés dans le cadre de l'affectation, à un service individualisé de la commune (budget annexe).

Incendie du 10/08/2024 :

Un incendie a détruit l'installation des panneaux photovoltaïques en 2024. Le budget 2025 sera donc un constat des dernières écritures comptables dans l'attente de la sortie des panneaux de l'actif une fois la prime d'assurance connue.

2/Les orientations budgétaires pour 2025

Les résultats de l'exercice 2024 seront repris à titre provisoire au niveau du budget primitif ; ils seront définitifs lors du vote du compte administratif et les éventuels écarts seront repris dans un éventuel budget supplémentaire.

Section de fonctionnement

Les recettes

La vente d'électricité :

L'électricité produite est entièrement revendue à EDF. Un contrat d'achat de l'énergie électrique produite par les panneaux photovoltaïques a été signé avec date d'effet le 17 février 2014, pour une durée de 20 ans.

Une facture est éditée tous les ans à partir de la date d'effet du contrat.

Les recettes 2024 s'élèvent à 5 425,38 €, elles correspondent à la vente d'électricité de l'année 2023. En comparaison avec le montant de la facture de 2023, les recettes ont diminué de 744,91 €.

Rappel du montant des factures :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Période de facturation	17/02/2017 au 16/02/2018	17/02/2018 au 16/02/2019	17/02/2019 au 16/02/2020	17/02/2020 au 16/02/2021	16/02/2021 au 16/02/2022	16/02/2022 au 16/02/2023	16/02/2023 au 16/02/2024
Montant des recettes	2 764,71 €	5 563,25 €	6 096,00 €	4 509,22 €	5 660,78 €	6 170,29 €	5 425,38 €

Prix de vente de l'électricité :

2016 : 16.771 cts €/kWh
 2017 : 16.768 cts €/kWh
 2018 : 16.814 cts €/kWh
 2019 : 16.923 cts €/kWh
 2020 : 16.973 cts €/kWh
 2021 : 16,953 cts €/kWh
 2022 : 17,105 cts €/kWh
 2023 : 17,600 cts €/kWh

Production d'électricité :

2016 : 35 572 kWh
 2017 : 16 488 kWh
 2018 : 33 087 kWh
 2019 : 36 022 kWh
 2020 : 26 567 kWh
 2021 : 33 391 kWh
 2022 : 36 073 kWh
 2023 : 30 826 kWh

Pour l'année 2024, une recette de 3 000 € peut être inscrite pour la facturation de la période 17/02/2024 – 10/08/2024.

Les dépenses

Charges à caractère général (chapitre 011) :

Il n'y a pas de dépenses prévues pour ce budget étant donné la destruction de l'installation.

Impôt sur les bénéfices (chapitre 69):

Compte tenu du montant des recettes du budget, la collectivité bénéficie du taux réduit de 15%.

Le montant pour 2025 est lié au résultat de l'exercice 2024, à ce jour estimé excédentaire.

Opération d'ordre budgétaire (chapitre 042) :

Il s'agit des amortissements des panneaux photovoltaïques et des onduleurs mis à disposition par la commune. Le montant des amortissements s'élèverait à 3 200 € pour 2025.

	BP 2024	OB 2025	Variation OB 2025/BP 2024
Dépenses Réelles de Fonctionnement	8 379,60	100,00	-99%
Dépenses d'amortissement des immobilisation	5 083,00	3 200,00	-37%
Total des dépenses de fonctionnement	13 462,60	3 300,00	-75%

Recettes Réelles de Fonctionnement	6 500,00	3 000,00	-54%
Total des recettes de fonctionnement	13 462,60	3 000,00	-78%

La section d'investissement

Les recettes

Opération d'ordre budgétaire (chapitre 040) :

Il s'agit des amortissements des panneaux photovoltaïques et des onduleurs mis à disposition par la commune (opération d'ordre).

L'amortissement est linéaire et l'absence des nouvelles acquisitions permet d'inscrire le même montant de

3 200 € pour l'année 2025 ; puisque l'amortissement constaté en N+1 s'arrêtera au jour de la destruction de l'installation.

Les dépenses

Il n'est pas prévu de dépenses d'investissement en 2025, les seules dépenses à inscrire correspondront à l'obligation d'équilibre de la section d'investissement du fait des recettes inscrites.

DELIBERATION n°2025-01-002

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

VU que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), introduit par la loi NOTRE du 7 août 2015, le DOB s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT),

CONSIDERANT le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté par Monsieur Stéphane ENGEL, adjoint au maire en charge des Finances

CONSIDERANT le débat opéré au sein du Conseil Municipal et les diverses observations émises,

DECIDE :

de prendre acte :

- de la communication du Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2025 ;
- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2025 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque ».

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2025-01-003

REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR LE DEPLACEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2123-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au remboursement des frais de transports des membres du conseil municipal,

VU la délibération n° 2023-03-020 du 3 mars 2023 relative aux frais de déplacements des élus,

VU la sortie effectuée par le conseil municipal jeune à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale le 11 décembre,

CONSIDERANT qu'il a fallu acheter des titres de transports dans le cadre de cette sortie,

CONSIDERANT qu'il n'y a pas de possibilité d'acheter des titres de transports par mandat administratif à la RATP,

CONSIDERANT que Monsieur ASSELOOS a avancé les fonds pour l'achat de ces titres pour un montant de 74,20 €,

DECIDE :

- **De rembourser** à M. ASSELOOS la somme de 74.20 €

Adopté à l'unanimité

Mme GRIVOTET : « j'ai juste une remarque personnelle à faire ; je n'ai rien contre le fait de passer cette délibération mais en sachant qu'à cette visite il y avait 9 adultes dont le Maire, des adjoints, des conseillers délégués, quelqu'un aurait pu prendre en charge cette dépense sans la répercuter sur la commune pour 74 €. Après je n'ai rien contre la délibération que je voterai »

M. CHARPENTIER : « cette somme ne concerne que le transport des enfants, les élus ont payé leur titre de transport, le parking...aucune note de frais n'a été faite »

Mme GRIVOTET : « j'ai bien compris qu'il ne s'agissait pas des tickets de métro des élus mais cela aurait pu être payé par les élus à titre gracieux »

M. CHARPENTIER : « le fonctionnement du CMJ fait partie du budget de la commune »

AFFAIRES DIVERSES

M. VIAUD : « vous deviez me communiquer le montant des denrées achetées pour le set électro ».

M. CHARPENTIER : « je n'ai pas les chiffres mais je peux vous dire que tout a été vendu et le surplus a été repris par le fournisseur. Il n'y a pas eu d'excédent. »

M. VIAUD : « il y a bien une ligne de dépense, une facture ? »

M. CHARPENTIER : « on va essayer de vous retrouver cette somme et de vous la communiquer très rapidement »

Mme GRIVOTET : « est-il vrai que la commune n'a pas organisé de mariage entre le 15 décembre et le 15 janvier par manque de personnel ?

M. CHARPENTIER : « je n'en ai aucune idée, c'est l'état civil qui gère le calendrier des mariages, quand il y a besoin on est toujours présents pour faire les mariages »

Mme GRIVOTET : « ça ne vient pas des élus c'est un manque de personnel au niveau de l'état civil, il n'y avait personne pour assurer les mariages. La personne a été se marier ailleurs car on lui a répondu cela. »

M. CHARPENTIER : « je n'ai pas cette information, mais cette personne peut prendre contact avec moi »

Mme GRIVOTET : « il y avait peut-être des personnes qui étaient en vacances à l'état civil »

M. CHARPENTIER : « il y avait sûrement moins de monde entre Noël et le nouvel an »

Mme GRIVOTET : « est ce qu'on peut refuser d'assurer des mariages ? »

M. CHARPENTIER : « je ne peux pas commenter cette affaire car je ne la connais pas et il me faudrait les noms des personnes pour savoir ce qu'il en est »

Mme GRIVOTET : « renseignez vous plutôt dans les services »

M. CHARPENTIER : « oui je sais faire, merci ».

La séance est levée à 21h30

M. Thierry CHARPENTIER,
Maire

M. Valentin BLELLY,
Conseiller Municipal,
Secrétaire de séance